

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales	1
Suite de l'Edito	2
Conclusions du Conseil européen de printemps	2
L'Union européenne et la crise	2
Philippe Etienne remplace Pierre Sellal.....	3
Agriculture et développement rural	4
Simplification de la PAC.....	4
Résultats du Livre Vert sur la qualité	4
Compétitivité, Recherche et Innovation	5
Guide pratique des financements pour la recherche et l'innovation	5
La politique de concurrence face à la crise.....	5
Aperçu des mesures anti-crise de la BEI.....	6
Transports	6
Le Parlement met le point final au paquet « Erika III »	6
Energie / Environnement	7
Energie-Cités présente la Convention des maires.....	7
Citoyenneté	7
Mieux inclure le citoyen dans l'Europe avec le programme « Citoyenneté ».....	7

Agenda

7 avril, Bruxelles : participation de Laurent Beauvais au déplacement de présidents de régions françaises organisé par l'ARF : rencontre avec Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'Agriculture et du développement rural, et déjeuner avec Jose Manuel Barroso, Président de la Commission européenne

20 avril, Bruxelles : info-day sur le programme éco-innovation (programme-cadre Compétitivité et Innovation)

22 avril, Bruxelles : première réunion de l'intergroupe du Comité des Régions dédié à la crise du secteur automobile

27 et 28 avril, Bruxelles : assemblée générale du réseau AREPO (Assemblée des régions européennes des produits d'origine)

Le mois de l'Europe n°27

Mars 2009

Les villes et les agglomérations bas-normandes réunies à Bruxelles pour un séminaire de travail



De gauche à droite : C. Le Foll, F. Dutertre, Y. Goasdoué, P. Duron, G. Sauré, J. Pueyo, P. Devienne, L. Beauvais, I. Cavé, C. Combette-Murin, U. Paris, G. Godereau, E. Tardieu, B. Deban, C. de Laborderie, S. Béthencourt

Ils étaient environ une quinzaine d'élus des principales villes et agglomérations de Basse-Normandie à avoir répondu à l'invitation de Laurent Beauvais, Président du Conseil régional, à se rendre avec lui à Bruxelles pour un séminaire de travail les 25 et 26 mars.

L'Union européenne constitue en effet aujourd'hui pour les collectivités territoriales un cadre d'action incontournable, en raison de l'importance de sa législation et de sa réglementation – la grande majorité des lois votées par le Parlement national sont de fait des transpositions de directives communautaires – et de leur impact sur les politiques locales. En outre, certains programmes d'action communautaires, encore trop souvent méconnus, peuvent apporter des co-financements à des projets développés sur nos territoires (suite de l'article en page 2).

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Informations générales

Suite de l'Edito

Ce séminaire s'est déroulé en deux parties : la 1^{ère} partie a été essentiellement consacrée aux réponses européennes à la crise économique actuelle, avec trois interventions de la Direction générale de la concurrence, de la Direction générale de l'emploi et des affaires sociales, et de la Banque européenne d'investissement (BEI). La 2^{nde} partie était dédiée à la présentation de deux programmes communautaires pouvant directement intéresser les villes : le programme « l'Europe pour les Citoyens » et le programme URBACT (ce dernier étant un programme d'échange de bonnes pratiques entre villes européennes sur le thème du développement urbain durable). Enfin, la dernière intervention du séminaire a permis d'aborder un thème d'action majeur pour l'UE aujourd'hui : celui de l'énergie, avec la présentation des actions d'un réseau européen de collectivités locales pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'énergie durable : le réseau Energie-Cités.

Nous reviendrons tout au long de ce numéro du Mois de l'Europe sur le contenu des différentes interventions.

Ce séminaire a coïncidé avec le 3^{ème} anniversaire de l'antenne du Conseil régional à Bruxelles, ouverte en mars 2006, et dont la mission principale est justement d'informer et de sensibiliser les acteurs de la région à l'évolution des politiques communautaires et de les aider à identifier des opportunités de financement pour leurs projets.

Conclusions du Conseil européen de printemps

La crise économique et financière fut l'un des thèmes majeurs de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE à Bruxelles les 19 et 20 mars dernier. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont annoncé que 100 milliards d'€ seraient versés au FMI afin de lui permettre de mieux aider les pays en difficulté. Un nouveau système européen de supervision financière sera proposé en juin. En revanche, les 27 ont fermement rejeté l'idée de nouvelles mesures de relance budgétaires, estimant que l'actuel plan de relance était déjà considérable. Cette annonce répond à la demande du gouvernement américain qui avait plaidé en faveur d'un accroissement des sommes engagées, lui-même ayant engagé l'équivalent de 5% de son PIB national.

Mais l'évènement clé de ce Conseil est l'accord obtenu sur la répartition et le financement des 5 milliards d'€ du plan de relance. 3,98 milliards seront consacrés à des projets énergétiques (dont 565 millions pour les éoliennes offshore et 1,050 milliard pour la capture et le stockage du carbone). 1,02 milliard sera consacré à l'internet haut débit et aux réponses aux nouveaux défis identifiés dans le bilan de santé de la PAC (changement climatique, gestion de l'eau, énergies renouvelables, restructuration du secteur laitier). Cela représente moins que ce que proposait le texte initial de la Commission, qui prévoyait 1 milliard pour l'internet haut débit et 500 millions pour les nouveaux défis de l'agriculture.

Concernant le financement de ces 5 milliards, le Conseil a décidé que pour les projets relatifs à l'internet haut débit, 600 millions seront pris sur les marges restantes de la rubrique budgétaire « ressources naturelles » de 2009. 2 milliards d'€ seront pris de cette même rubrique pour financer les projets énergétiques. Ce transfert nécessite une modification du cadre financier 2007-2013 qui doit être voté à la majorité qualifiée des Etats membres. La somme restante (1,98 milliard) sera financée par le budget 2010 grâce à un mécanisme qui reste à définir. Ce montage financier doit maintenant être approuvé par le Parlement d'ici fin juin.

La ratification du Traité de Lisbonne fut également à l'ordre de jour de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Premier ministre irlandais, Brian Cowen, a indiqué qu'il annoncerait la date du nouveau référendum en juin, lorsque les garanties juridiques demandées par l'Irlande seront prêtes (cf. [Le mois de l'Europe n° 25](#)). Un référendum avant la fin du mandat de la Commission le 31 octobre est encore envisageable. En République Tchèque, le Sénat devrait examiner le texte dans les semaines à venir, mais la chute du gouvernement de Mirek Topolánek rend l'issue du débat incertaine.

[→ Plus d'informations :](#)

➤ [Conclusions de la Présidence](#)

L'Union européenne et la crise

Le séminaire des élus des villes et agglomérations bas-normandes s'est ouvert par une présentation de Jean-François Drevet, consultant et ancien de la DIACT et de la Commission européenne (Direction Générale à la politique régionale). L'intervention de M. Drevet a essentiellement

porté sur la crise économique et financière et les réponses que peut y apporter l'Union européenne.



Jean-François Drevet

Il existe trois niveaux de « gouvernement » qui peuvent agir contre la crise :

- l'État,
- les organisations internationales comme le FMI ou l'OMC,
- l'Union européenne.

Les chefs de gouvernement de l'UE ont décidé d'agir, sans attendre que les effets du libéralisme rétablissent naturellement l'équilibre économique. Mais leurs actions sont-elles efficaces ? Une aide à la casse par exemple ne bénéficie pas forcément aux constructeurs implantés sur le territoire et une aide directe aux entreprises ne les empêche pas de licencier ou de délocaliser. Il est donc important d'avoir une réponse coordonnée à l'échelle européenne.

Au niveau international, l'OMC est impuissante à empêcher le retour du protectionnisme. Les échanges internationaux devraient diminuer de 5% en 2009 ce qui risque d'aggraver la crise. Le FMI quant à lui gagne en importance puisque son action ne se limite plus aux pays en voie de développement. Cependant, s'il pouvait intervenir de manière autoritaire dans ces pays, il s'adresse aujourd'hui à des démocraties où ses mesures doivent être acceptées par les citoyens. Le FMI doit donc adapter ses modes d'intervention.

L'Union européenne pourrait donc être le niveau approprié. M. Drevet a analysé sa capacité d'intervention dans 4 domaines :

- l'euro
- le budget européen
- une réglementation européenne pour réguler le système financier
- une coordination européenne des plans de relance nationaux

L'euro a permis d'éviter une dévaluation et protège le système des changes européen.

Cependant un nombre croissant d'Etats éprouvent des difficultés à limiter leur endettement qui est l'un des critères d'adhésion à la zone euro. De ce fait, les pays qui souhaitent entrer dans l'euro contestent ces critères. Afin de stabiliser au maximum l'ensemble de l'économie européenne, il serait plus sûr d'intégrer ces pays dans la zone euro car les systèmes bancaires sont très imbriqués. Il faudrait également réviser les statuts de la BCE car son indépendance et son objectif de lutte contre l'inflation ne sont plus adaptés au contexte actuel.

Le budget européen ne représente que 1% du PIB communautaire, et ne peut donc être guère plus qu'une « variable d'ajustement ». La relance doit donc être faite par les budgets nationaux (en moyenne 1/3 du PIB national). En outre, le budget de l'UE pour la période 2007-2013 a été décidé en 2005. Il n'est donc pas adapté à la crise. Il faudrait trouver un système intermédiaire entre l'actuel budget pluriannuel trop rigide et un budget annuel dont le processus de négociation est ingérable dans une Europe à 27. Une autre solution serait de permettre à l'UE d'emprunter.

Malgré l'objectif de la Commission Barroso de moins légiférer (« better regulation »), il est indispensable d'agir sur le système financier. Une réglementation est d'ailleurs en préparation et le débat européen sur la suppression des paradis fiscaux montre le changement d'esprit à ce sujet.

Le dernier outil à disposition de l'UE est un plan de relance européen coordonnant les différents plans de relance nationaux. La Commission a annoncé un tel plan en novembre mais son application pose problème car les Etats peinent à se mettre d'accord sur les mesures à adopter et la manière de les financer (voir article sur le Conseil). Néanmoins, les Etats-Unis exercent une pression sur l'Europe pour qu'elle agisse.

En conclusion, M. Drevet a affirmé que le problème de l'Union européenne était un problème de forme : il faut que les décisions soient prises plus rapidement. Il est également essentiel de développer une plus grande confiance dans les institutions européennes.

Philippe Etienne remplace Pierre Sellal



Pierre Sellal, représentant permanent de la France auprès de l'UE depuis mai 2002 (cf. [Le mois de l'Europe n°26](#)) quittera ses fonctions le 14 avril prochain pour devenir secrétaire général du ministère des affaires

étrangères. Il sera remplacé par Philippe Etienne, actuel directeur de cabinet de Bernard Kouchner. Philippe Etienne connaît bien la représentation permanente de la France à Bruxelles puisqu'il fut représentant permanent adjoint à deux reprises, de 1988 à 1991 puis de 1997 à 2002.

Agriculture et développement rural

Simplification de la PAC



La Commission européenne a adopté le 18 mars une communication sur la simplification de la PAC. Elle dresse le bilan des actions qui ont été menées depuis la communication de 2005 intitulée « simplifier et mieux légiférer dans le cadre de la politique agricole commune » et qui proposait un programme pour simplifier la PAC en profondeur. La communication expose ensuite de nouvelles mesures.

La Commission estime dans ce texte que l'objectif consistant à réduire les charges administratives de 25% pour les agriculteurs, les industries agro-alimentaires et les administrations d'ici 2012 devrait être atteint. Cette réduction permettra une économie de 281 millions € pour l'ensemble des acteurs. Les simplifications déjà opérées sont à la fois de nature technique (ex : toilette de la législation) et politique (ex : réformes dans les secteurs du sucre, des fruits et légumes, du vin).

Les nouvelles mesures proposées sont les suivantes :

- un nouveau programme de formation pour les fonctionnaires de la Direction Générale Agriculture et développement rural de la Commission européenne sera mis en place à partir de 2010. Le programme inclut un séjour dans une exploitation agricole pour que les fonctionnaires comprennent mieux les réalités du secteur. Le programme pourrait également prévoir des cours d'écriture afin d'améliorer la lisibilité des actes législatifs.
- la possibilité d'établir une date commune d'effet pour l'entrée en vigueur des modifications législatives va être étudiée.
- la Commission va examiner l'idée d'élaborer un acte juridique unique regroupant l'ensemble des règles relatives à la conditionnalité.

- Elle va aussi examiner la possibilité de réviser la législation à intervalles plus réguliers, ce qui permettrait de réviser les actes les plus anciens et si besoin est, de les supprimer.

La Commission devrait également poursuivre les échanges de bonnes pratiques à l'occasion de réunions où seront invités Etats-membres et parties intéressées. Ces groupes de travail pourraient débattre aussi d'un éventuel approfondissement de la conditionnalité.

→ Plus d'informations :

- [Communication de la Commission](#)

Résultats du Livre Vert sur la qualité



La Commission a publié le 13 mars dernier les résultats de la consultation sur la qualité des produits agricoles. 560 organisations et personnes ont donné leur avis, dont la Basse-Normandie, qui y a défendu la nécessité d'une PAC tournée vers la qualité (cf. [Le mois de l'Europe n° 25](#)).

Les résultats montrent un fort attachement des participants à la mention Spécialité Traditionnelle Garantie que la Commission envisageait de supprimer (La STG protège une composition ou un mode de production traditionnels). Cependant, les contributions s'accordent avec la Commission sur le besoin d'amélioration de cette appellation. L'ensemble du système des indications géographiques doit être maintenu mais son poids administratif doit être réduit et son fonctionnement amélioré (application plus uniforme de la législation entre les différents Etats membres, logos plus faciles à comprendre pour le consommateur). Les marques commerciales sont considérées comme complémentaires de ce système. Une protection accrue des produits de qualité sur le marché international a été réclamée mais l'idée d'un logo européen labellisant les produits répondant aux normes européennes de qualité a été rejetée par la majorité des contributions reçues.

Les participants à la consultation se sont également prononcés en faveur du maintien des normes de commercialisation, opinion que la Commissaire Fischer Boel a qualifié de très conservatrice. Ces normes devront être simplifiées.

Concernant l'indication du lieu de production sur les matières premières, tous les répondants, mis à

part les industries, souhaitent qu'elle devienne obligatoire.

Le Parlement européen a lui aussi répondu au Livre vert en adoptant le rapport d'initiative de Maria Petre en session plénière le 10 mars. Les parlementaires s'expriment eux aussi en faveur de la mention du pays d'origine sur les produits primaires et dans le cas de produits transformés l'origine des principaux ingrédients et le lieu de la dernière transformation devront être indiqués. Cet étiquetage sera valable aussi bien pour les produits européens que pour les produits des pays tiers. Les députés européens réclament également une simplification de la procédure d'enregistrement des indications géographiques ainsi qu'une réduction des délais d'obtention. Ils estiment que la protection des indications géographiques doit être renforcée, notamment à l'OMC et demandent la création d'une « Agence européenne de la qualité ».

Une communication proposant une réorientation de la politique de qualité d'après les résultats du Livre vert sera publiée en mai 2009. L'objectif de la Commission est de publier des propositions législatives en 2010.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Site de la Commission sur le Livre vert](#)

[Compétitivité, Recherche et Innovation](#)

[Guide pratique des financements pour la recherche et l'innovation](#)

La version en français du [guide pratique des opportunités de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation](#) est désormais disponible en ligne sur un portail de la Commission européenne. Le guide décrit brièvement les trois sources de financement de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation que sont les fonds structurels, le programme-cadre pour la R&D (PCRD) et le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP). Une liste de questions permet au porteur de projet d'identifier quel financement correspond le mieux à son projet. Le guide explique aussi comment les financements peuvent être combinés dans la pratique et dispense des conseils aux décideurs politiques pour favoriser l'utilisation complémentaire des différents instruments de financement.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Guide en ligne](#)

[La politique de concurrence face à la crise](#)

La politique européenne de concurrence (l'une des compétences exclusives de l'UE) doit être considérée comme une partie de la solution et non pas du problème, tel était le principal message délivré aux élus bas-normands le 25 mars à Bruxelles par Olivier Guersent, chef d'unité à DG Concurrence.



O. Guersent, L. Beauvais

Olivier Guersent a introduit son intervention en rappelant les principaux instruments de la politique de concurrence, tout d'abord ceux qui s'adressent aux entreprises (interdiction des cartels secrets et des accords anti-concurrentiels entre entreprises, contrôle des abus de positions dominantes, contrôle des concentrations) et - spécificité de l'UE - ceux qui concernent les Etats (contrôle des aides d'Etat, ouverture à la concurrence des secteurs monopolistiques). Il est ensuite revenu sur les étapes de la crise financière et économique et les mesures prises par la DG Concurrence dans ce contexte. Les mesures concernant le contrôle des aides d'Etat sont un bon exemple de la réaction de la DG Concurrence. En décembre, les règles en matière d'aide d'Etat ont été assouplies pour permettre aux Etats membres d'aider rapidement les entreprises qui ne pouvaient plus accéder aux financements. La DG Concurrence n'en reste pas moins ferme sur le principe de respect de la concurrence sur le marché communautaire et continue de lutter contre la course aux subventions et les tentatives de protectionnisme, qui, en cloisonnant les marchés et en alourdissant les dettes publiques, sont jugées nuisibles à l'économie européenne.

*Les **aides d'Etat** se définissent comme un avantage, accordé par une autorité publique, favorisant certaines entreprises ou productions, et faussant ou menaçant de fausser la concurrence et les échanges. Elles sont interdites par l'article 88 du Traité instituant la Communauté européenne. Cependant, des exceptions sont autorisées lorsqu'elles sont justifiées par des objectifs d'intérêt commun. Toute aide doit être notifiée à la Commission qui évalue ses effets et décide de sa légalité.*

→ Plus d'informations :

- [Cadre temporaire sur les aides d'Etat en période de crise](#)

Aperçu des mesures anti-crise de la BEI

L'augmentation du volume de prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'assouplissement des procédures d'octroi de ces prêts constituent l'un des principaux instruments de l'UE pour lutter contre la crise. Olivier Debande, du bureau de la BEI à Bruxelles, en a présenté les contours aux élus bas-normands le 25 mars, en insistant sur les mesures concernant les PME et la filière automobile.



O. Debande

Les mesures « anticrise » de la BEI s'articulent autour des trois axes suivants : soutien aux PME, énergie et lutte contre le changement climatique, prêts en faveur des régions les plus pauvres de l'UE (principalement dans les nouveaux Etats membres).

30 milliards d'euros seront distribués à l'ensemble des PME européennes sur la période 2008-2011 dont 15 milliards pour 2008-2009. Ces fonds sont attribués aux PME par l'intermédiaire des banques commerciales sous la forme de prêts à taux réduits et avec partage des risques. Ce dispositif a

déjà permis aux PME françaises de bénéficier d'1,5 milliards d'euros en 2008.

En aide à l'industrie automobile, la BEI va octroyer 7 milliards d'euros dans la première moitié de 2009, ce qui correspond à 10% des prêts de la BEI pour l'année. L'essentiel de cet appui s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne en faveur des voitures vertes, qui vise à encourager le développement de technologies propres. La BEI accorde aux constructeurs automobiles et aux équipementiers des prêts afin de financer des projets d'innovation, en particulier sur les technologies améliorant la sécurité et les performances environnementales des voitures, comme les véhicules électriques.

→ Plus d'informations :

- [Communiqué de presse de la BEI](#)

Transports

Le Parlement met le point final au paquet « Erika III »

Le Parlement européen réuni en assemblée plénière le 11 mars a adopté l'ensemble des propositions composant le 3^e paquet maritime, surnommé « Erika III ». Il confirme ainsi l'accord négocié en conciliation avec le Conseil en décembre sur 5 propositions du paquet. Il s'agit de :

- la directive sur le système de suivi des navires
- la directive relative aux enquêtes sur les accidents
- la directive sur le contrôle par l'Etat du port
- le règlement sur la responsabilité des entreprises assurant le transport de personnes en cas d'accident
- la directive établissant des règles communes pour les organismes habilités à effectuer l'inspection des navires.

Pour plus d'informations sur le contenu de ces textes, consulter [Le mois de l'Europe n°25](#).

Le Parlement a également entériné la position du Conseil sur les deux propositions restantes du paquet relatives à la responsabilité financière des propriétaires de navires et au respect des obligations de l'Etat du pavillon. La directive sur la responsabilité civile des propriétaires de navires oblige ces derniers à présenter une attestation d'assurance lorsqu'un Etat membre en fait la demande. En cas d'infraction, le navire peut être immobilisé ou expulsé. Le texte s'applique à tous les navires des Etats membres ainsi qu'aux navires battant pavillon d'un Etat tiers mais

navigant dans les eaux européennes. La directive devra être transposée avant 2012. La directive sur les obligations de l'Etat du pavillon oblige un Etat membre à vérifier qu'un navire est conforme aux règles internationales et aux conventions de l'OMI sur la sécurité et la prévention des pollutions avant de l'autoriser à battre son pavillon. La directive devrait être transposée d'ici fin 2011.

Le Commissaire aux transports, Antonio Tajani s'est montré satisfait de l'issue de ce vote et il a réaffirmé « l'engagement absolu » de la Commission pour que ces règles soient appliquées, avec l'aide de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

→ Plus d'informations :

- [Communiqué de presse du Parlement](#)

Energie / Environnement

Energie-Cités présente la Convention des maires



A l'occasion de leur visite à Bruxelles, les Elus bas-normands ont eu l'occasion de découvrir une nouvelle initiative : la Convention des maires, qui leur a été présentée par Frédéric Boyer d'Energie-Cités.

Energie-Cités est une association des autorités locales européennes pour une politique énergétique durable. Elle compte 200 membres répartis dans 26 pays d'Europe dont certains hors UE. Energie-Cités représente les intérêts des collectivités locales auprès des institutions européennes sur tous les thèmes liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et à l'environnement. Elle a ainsi dénoncé le fait que les collectivités ne soient pas reconnues comme des acteurs clés dans le plan énergie-climat adopté en décembre (cf. [Le mois de l'Europe n°25](#)). L'association organise aussi des échanges entre ses membres afin de favoriser la diffusion de bonnes pratiques susceptibles d'inspirer de nouveaux projets locaux. Elle peut également apporter un soutien au montage de projets européens.

En plus de ses activités propres, Energie-Cités est responsable du secrétariat de la Convention des maires en partenariat avec cinq autres associations. La Convention des maires est une initiative de la Commission européenne, par laquelle les villes signataires s'engagent à réduire

leurs émissions de gaz à effet de serre de plus de 20% d'ici 2020. Pour cela, les villes rédigent un Plan d'action énergies durables dans un délai d'un an suivant leur adhésion. Elles doivent ensuite publier des rapports périodiques sur l'avancement de leurs travaux. En contrepartie, les collectivités signataires bénéficient d'une assistance technique du secrétariat et du centre de recherche dédié à la Convention. Un guide pour l'élaboration du plan d'action devrait ainsi être prochainement disponible, même si les participants sont libres de choisir la méthodologie qui leur convient le mieux et de se baser sur des actions qu'ils ont déjà mises en œuvre sur leur territoire. Des négociations sont en cours avec la BEI pour que les participants puissent bénéficier de facilités de prêts.

Comme son nom l'indique, la Convention s'adresse avant tout aux villes. Les départements et les régions peuvent également participer mais il leur est conseillé de s'inscrire en tant que structure d'appui pour leurs villes plutôt que pour leur propre compte. Plus de 400 collectivités ont déjà signé la Convention depuis son lancement en février dernier. Il est possible d'y adhérer à tout moment, le seul document nécessaire étant une délibération du conseil municipal indiquant qu'il est favorable à cette adhésion. A noter aussi qu'il n'y a pas de nombre minimal d'habitants pour l'adhésion d'une ville : le village de La Bastidonne (700 habitants) dans le Vaucluse fait partie des signataires.

→ Plus d'informations :

- [Site d'Energie-Cités](#)
- [Site de la Convention des maires](#)

Citoyenneté

Mieux inclure le citoyen dans l'Europe avec le programme « Citoyenneté »

Les Elus bas-normands ont également bénéficié d'une présentation du programme « L'Europe pour les Citoyens » grâce à l'intervention de la Direction Générale Education et culture de la Commission européenne, en charge du programme.

Le programme « L'Europe pour les citoyens », souvent dénommé « Citoyenneté » soutient les organismes (collectivités, établissements d'enseignement, associations, syndicats..) qui mènent des projets visant à promouvoir une citoyenneté européenne active. Couvrant la période 2007-2013, il poursuit plusieurs objectifs :

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

- encourager les citoyens à participer davantage à la sphère publique (vie politique, domaine associatif),
- développer les sentiments d'identité européenne et d'appartenance à l'Union,
- encourager la tolérance et une meilleure compréhension mutuelle entre les différents citoyens.

Ces objectifs se déclinent en plusieurs actions tournées vers les citoyens et la société civile. L'une des activités phares du programme est le financement de jumelages multi-annuels innovants. Contrairement aux jumelages traditionnels, les projets financés ici reposent sur un thème de travail commun comportant une dimension européenne. La ville d'Alençon participe à un projet de ce type sur le développement durable et vient de se voir attribuer à ce titre 29 000€ par la Commission européenne. Pour les villes à la recherche de partenaires, le [Conseil des communes et des régions d'Europe](#) a créé sur son site une base de données à cet effet. Et bien entendu, le bureau du Conseil régional à Bruxelles, qui fonctionne en réseau avec l'ensemble des autres représentations régionales, peut également apporter son aide.

Les actions ayant pour but de rassembler des citoyens issus de divers horizons sont également

éligibles. Les projets de panels de citoyens, tirant des individus au sort pour les faire participer à des réunions où ils seront invités à donner leur avis sur des thèmes choisis, sont très appréciés par la Commission. L'expérience montre en effet que le système du tirage au sort permet d'impliquer dans le projet des individus qui n'auraient pas participé d'eux-mêmes. On constate souvent que suite à cette expérience, ces personnes s'impliquent davantage dans le monde associatif ou politique.

Le programme « L'Europe pour les Citoyens » soutient également les projets transnationaux mis en place par des organisations de la société civile. Ces projets peuvent être très divers et aborder des thèmes comme la participation des femmes dans la vie politique, l'emploi, la cohésion sociale, le sport,....

Un dernier axe du programme porte sur le développement d'une mémoire active consacrée aux victimes du nazisme et du stalinisme. L'objectif de cet axe est de préserver les sites et les archives liés à ces exactions afin qu'ils puissent servir de point de départ à une réflexion sur le futur.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Site du programme](#)

Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
Appels publiés		
20/04/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – L'esprit d'entreprise chez les jeunes et l'éducation à l'entrepreneuriat	lien
08/05/09	Programme Marco Polo – Encouragement à l'intermodalité	lien
29/05/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – Pilier « Entrepreneuriat et innovation » - ERASMUS pour jeunes entrepreneurs	lien
02/06/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation - Pilier « Appui stratégique en matière de TIC »	lien
25/06/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – Pilier « Energie Intelligente Europe »	lien
28/08/09	Institut européen de technologie – premières communautés de la connaissance et de l'innovation	lien
Appels à venir		
Septembre 2009	Avril : Programme-cadre Compétitivité et Innovation – Eco-innovation (Info-day le 20 avril)	lien